

## INFORMATION DU CONSOMMATEUR

### RAPPEL DE PRODUIT

Nous procédons aujourd'hui au retrait de la vente de « **Tellines moyennes et grosses** » suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 24 mars portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transfert, de la purification, de l'expédition, de la distribution, de la commercialisation de tous les coquillages à l'exception des huîtres de la zone « Baie d'Audierne Estran » (n°42)

Origine de la fermeture : Présence de toxines amnésiantes (ASP) dépassant le seuil sanitaire réglementaire

Les toxi-infections alimentaires causées par les toxines amnésiantes (ASP) se traduisent par des troubles digestifs (vomissements, douleurs abdominales, diarrhées) dans un délai de 2 à 24 heures suivant l'ingestion des coquillages contaminés. Ces troubles peuvent être suivis de sensations d'étourdissement, de maux de tête persistants, d'une désorientation et éventuellement d'une perte de la mémoire récente.

Il s'agit du lot portant les caractéristiques suivantes :

**Produit** : Tellines moyennes et grosses

**Agrément sanitaire** : FR.29.158.500.CE

**Date de conditionnement** : 20 et 21 mars 2025

**Lots** :

42200300852
42200300711

L'ensemble du lot est retiré de la commercialisation.

Des produits ont cependant été commercialisés avant la mesure de retrait.

Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant à ces lots de ne pas les consommer et de les détruire, ou de se les faire rembourser.

La société Furic Marée / Viviers de Locarec se tient à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions du lundi au vendredi de 7h30 à 17h au numéro de téléphone suivant : +33 (0)6.30.49.52.20.

A afficher jusqu'au 08/04/2025 inclus.